

## Bas-Armagnac : bassin nordique, Maison France Services...

### Et résidence « jeunes »



Bas-Armagnac : bassin nordique, Maison France Services...

Réuni le 10 décembre, le conseil de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) a pris 3 décisions importantes :

Le lancement du bassin nordique, la création d'une Maison France Services et d'une résidence pour les jeunes.

#### Le Bassin nordique

Le premier coup de pelle pourrait être donné en 2020. Le coût est évalué à 4 481 401 euros TTC (1). Auquel s'ajoutent (HT) : 261 262,03 euros et 20 000 euros (réseau de chaleur, échangeur énergétique et quote-part du transformateur Enedis financés par la commune de Nogaro).

Actuellement, les subventions assurées totalisent 2 487 600 euros. S'y ajoutent 758 671 euros d'autofinancement, soit un total de 3 246 271 euros. Le montant des subventions devrait encore augmenter, tant du côté de l'État, que du département et du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Pays d'Armagnac (crédits européens Leader).

La CCBA envisage de recourir à l'emprunt pour régler l'autofinancement de près de 800 000 euros. En effet, elle est très peu endettée (103 832 euros en 2019) par rapport, notamment, à ses voisines.

À une question de Jean Duclavé, maire de Magnan, Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la CCBA, précise que l'État ne veut pas de bassins couverts, vu que :

c'est malsain pour le personnel de service et les baigneurs,

cela coûte très cher car il faut chauffer l'eau et purifier l'air.

#### Maison France Services

La CCBA a obtenu que la maison départementale de solidarité, rue Cassou de Herre, à Nogaro, héberge « bientôt » une Maison France Services, sans loyer à régler.

Celle-ci réunira des représentants du ministère des finances : le jeudi après-midi de 13 à 16 heures (2), La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole. On pourra aussi y renouveler ses papiers d'identité et être mis en relation avec des professionnels du droit.

Quelle différence avec les Maisons de services au public déjà en place dans de nombreux villages ? - La volonté du gouvernement est que les usagers puissent avoir des réponses immédiates à leurs demandes.

Noter que les communes membres de la CCBA doivent d'abord approuver la prise de compétence « Maison France services » par la CCBA.

#### Résidence sociale « Habitat Jeunes »

Un besoin de loger 438 jeunes (de 15 à 29 ans) a été détecté par l'URHAJ (3), en juin 2018, sur le territoire de la CCBA. Elle conclut :

il est difficile de se loger pour les jeunes qui recherchent un logement pour une courte durée : période d'essai, CDD, formations, stages, apprentissage, saisonniers etc.,

il est nécessaire de créer une structure adaptée à ces besoins, soit 27 places (scénario prudent) à Nogaro, « où se concentrent les besoins ».

Depuis lors, un bailleur social, Le Toit familial de Gascogne, a été déterminé, ainsi qu'un gestionnaire, Alojeg (Association pour le logement des jeunes dans le Gers) qui gère la résidence le Noctile, à Auch. Et la faisabilité est étudiée par l'URHAJ.

Le Conseil décide « d'accompagner » ce projet.

### Entente Neste et Rivières de Gascogne (NRG)

Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) dénommé Neste et rivières de Gascogne, est en cours de constitution par le Gers, en partenariat avec les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et les Landes. La CCBA – concernée à l'est de son territoire - décide de signer la convention de partenariat (50 euros de participation) (4).

(1) Détail des coûts - 2 837 314 euros ; réseaux : 5 000 euros ; études et honoraires : 408 839 euros ; divers et aléas : 297 681 euros ; variation des prix : 162 667 euros ; frais divers : 23 000 euros. (2) Sur rendez-vous de 13 à 14 heures et en libre accès de 14 à 16 heures ; téléphoner à la CCBA au 05 62 08 85 79. (3) Union régionale pour l'habitat des jeunes. (4) Pour en savoir plus ([https://www.gers.fr/fileadmin/Aides\\_et\\_infos\\_pratiques/Environnement\\_et\\_eau/Gestion\\_de\\_la\\_ressource\\_en\\_eau/SAGE\\_NRG/SAGE-NRG-dossier-preliminaire-VF.pdf](https://www.gers.fr/fileadmin/Aides_et_infos_pratiques/Environnement_et_eau/Gestion_de_la_ressource_en_eau/SAGE_NRG/SAGE-NRG-dossier-preliminaire-VF.pdf)).



Élisabeth Dupuy-Mittrrand, avant le début de la réunion



Bernard Ménacq (communication), Jacques Fitan (enfance et jeunesse) et Christian Peyret (développement économique et emploi)



Anne-Marie Saint-Pé (aménagement du territoire), Gilles Garet (tourisme, actions culturelles et sportives) et Josiane Hueso (voirie)



Anne-Marie Saint-Pé intervient sur la résidence "jeunes"



Figure 16: Les EPCI concernés par le SAGE Neste

Les communautés de communes dans le Sage NRG - carte du bureau d'études EAUCEA (projet de Sage de la note 4)